

Les **ORGANISMES**
COMMUNAUTAIRES
financés au PSOC...

des faits saillants

FAITS SAILLANTS

La plupart des données auxquelles nous faisons référence ici ont été recueillies à partir des demandes de subvention SOC déposées à l'Agence pour l'année 2006-2007. Elles ont été complétées par les tableaux du financement aux organismes communautaires 2006-2007 fournis par l'Agence.

Ce portrait est bâti à partir des 123 organismes communautaires autonomes (organismes communautaires autonomes) financés à la mission globale par l'Agence.

Nous avons exclu volontairement de la base de données le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes, étant donné que sa mise en place est issue d'un règlement d'une loi, donc ne correspondant pas à l'un des critères de notre cadre de référence de 1998 (issu de la communauté).

LES IMPACTS ECONOMIQUES

Les organismes communautaires, de par leur mission spécifique, jouent un rôle social de première importance en intervenant sur des problèmes sociaux et de santé. Nous oublions souvent qu'ils sont aussi des entreprises. Même si les organismes communautaires ont tous des objectifs à buts non-lucratifs, ils brassent des affaires. Les organismes communautaires sont des employeurs importants ainsi que des consommateurs de biens et services dans leur milieu. Les organismes communautaires sont autant de petites et moyennes entreprises qui contribuent à la vitalisation de l'économie locale et régionale. À eux seuls, en 2005-2006, ils ont généré des revenus de 22 millions. En 2006-2007, ils prévoient générer des revenus de près de 30 millions, toutes sources financières confondues (gouvernementales tous paliers confondus, autofinancement, etc.). Les subventions gouvernementales doivent être vues comme un apport économique à la région en plus de les considérer comme un soutien de l'État aux initiatives de la communauté qui veut prendre en main son bien-être et son développement. Quant à l'autofinancement, il doit être vu comme l'aboutissement des efforts des organismes pour combler les besoins financiers nécessaires au maintien de leurs activités. L'autofinancement est aussi un témoignage de l'appui de la communauté et de la reconnaissance du travail des organismes. Malgré ce fait, les organismes doivent consacrer beaucoup de temps par semaine à la recherche de financement, ce qui représente un impact important sur le temps qui devrait être consenti directement pour les personnes.

	2005-2006	2006-2007
PSOC	14 778 878 \$	16 476 243 \$ (incluant l'annualisation de 2005-06)
Revenus totaux	22 000 000 \$	29 M\$ (prévisions)

PERSONNEL RÉGULIER

Le nombre de travailleurs et travailleuses régulierEs est de 783

Il est important de spécifier ici que le personnel régulier n'est pas nécessairement à temps plein. En effet plusieurs emplois sont sur une base régulière mais à temps partiel. **La moyenne des salaires** tout confondus excluant les postes de coordination, se situe à **11,10 \$ de l'heure**. **Cela représente un salaire moyen nettement en deçà de ce**

que l'on considérait en 1998 lors de la négociation du Cadre de référence. Rappelons que le salaire moyen d'unE travailleurSE non-syndiquéE au Québec est de 16,88 \$ (2005).

Pour votre information, en 2005, selon Statistique Canada, le seuil de faible revenu d'une personne seule était de 20 778 \$ par année ce qui équivaut à 11,42 \$ l'heure sur une base de 35 heures.

Moyenne des salaires horaires en fonction des postes occupés dans les organismes

Coordination ou direction :	16,68 \$
Secrétariat :	11,72 \$
Soutien :	10,86 \$
IntervenantE :	13,02 \$
Autres :	8,79 \$

PERSONNEL DES PROGRAMMES SPÉCIAUX

Le nombre de personnes travaillant sur des programmes spéciaux est de 321

La majorité des personnes travaillant sur ces programmes ont une allocation mensuelle ou sont au salaire minimum de 7,60 \$ l'heure. Ces programmes sont davantage des programmes d'insertion que des emplois réels et demandent souvent beaucoup de temps d'encadrement et de formation de la part du personnel régulier.

DÉPENSES POUR ANNÉE 2005 - 2006

Salaires payés	13,3 M\$
Frais de logement	2,0 M\$
Frais d'administration	1,5 M\$
Autres dépenses	5,4 M\$
Total des dépenses	23,1 M\$

DÉPENSES POUR ANNÉE 2006 - 2007

Salaires payés	18,8 M\$
Frais de logement	2,2 M\$
Frais d'administration	1,7 M\$
Autres dépenses	6,5 M\$
Total des dépenses	29,2 M\$

Concernant la masse salariale, elle représente environ 60% des dépenses encourues par les organismes. Notons que cette masse salariale comprend tous les salaires payés directement par les organismes incluant les charges afférentes.

LES IMPACTS SOCIAUX

Les impacts sociaux sont multiples et se situent à différents niveaux, qu'on pense aux **activités offertes** par les organismes ou aux **caractéristiques des personnes** rejointes par ces activités ou encore à **l'implication de la population** des Laurentides dans les organismes. D'importants problèmes sociaux et de santé sont assumés par les organismes communautaires. Les types d'activités offerts le plus fréquemment par les organismes sont l'écoute, le soutien, la relation d'aide, l'accueil, les références et les activités d'information, d'éducation, d'accompagnement, d'entraide, de suivi, de défense de droits, de répit et d'hébergement. Les personnes sont en majorité dans des situations de pauvreté extrême, d'exclusion et d'isolement social. Les problématiques abordées sont nombreuses par exemple : intégration sociale des personnes, incluant les enfants, toxicomanie et dépendance, isolement social, santé physique et mentale, handicap physique, violence, etc. La contribution des organismes à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population et par le fait même leur rentabilité sociale **n'est plus à démontrer, elle est à reconnaître** ! Le nombre de personnes rejointes annuellement par les organismes communautaires est une démonstration tangible de leur dynamisme, de leur enracinement et de leur capacité à répondre aux besoins de leur communauté.

NOMBRE DE PERSONNES REJOINTES

Le nombre de personnes rejointes directement pour l'année 2005-2006 est de **137 996**
Le nombre de personnes rejointes de façon occasionnelle pour l'année 2005-2006 est de **90 000**

L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE DANS LES ORGANISMES

VOICI LES TROIS PRINCIPALES FORMES D'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTE :

- ▶ le travail non rémunéré
- ▶ la participation au conseil d'administration
- ▶ l'adhésion à l'organisme à titre de membre

▶ Le travail non rémunéré

Si les organismes réussissent à offrir toute une gamme d'activités et autant d'heures de disponibilité (**une moyenne de 51 heures par semaine par organisme – notons que les maisons d'hébergement sont ouvertes 24/7 et font augmenter la moyenne**), c'est qu'en plus des salariéEs (là où il y en a), un nombre considérable de personnes y travaille bénévolement. La population des Laurentides est très impliquée dans les organismes communautaires, cette implication reflète la contribution de la population au travail quotidien des organismes. Ce haut degré d'implication de la communauté témoigne de l'appui aux objectifs de ceux-ci, témoigne du nombre important de personnes sensibilisées aux problèmes sociaux et intéressées par les organismes pour **ce qu'ils sont**, pour **ce qu'ils font** et pour **comment ils le font**. La contribution des organismes et des bénévoles est capitale pour le maintien de la cohésion sociale, de l'entraide et de la qualité de vie dans les Laurentides.

En 2005-2006

Nombre de personnes bénévoles :

6 833

Nombre d'heures de bénévolat par
année : **441 494**

(moyenne de 65 heures/personnes)
(ce qui équivaut à 12,600 semaines
de 35 heures)

► **La participation au conseil d'administration**

Les membres des conseils d'administration sont élus lors des assemblées générales annuelles des organismes et leur implication est bénévole et engagée.

Nombre de personnes impliquées sur les CA : 900 Nombre de réunions par année de CA : 1 067

► **L'adhésion à l'organisme à titre de membre**

Les bénévoles sont habituellement membres de leur organisme, mais tous les membres ne sont pas nécessairement bénévoles. Certaines personnes deviennent membres d'un organisme par solidarité avec les objectifs, d'autres parce qu'elles ont déjà participé aux activités de l'organisme, d'autres par désir de s'impliquer dans la communauté. Les membres participent à la vie associative et démocratique des organismes.

Nombre de membres en règle dans les organismes : 8 973

LE CONSTAT

Si les chiffres précédents montrent l'importance du nombre de personnes impliquées dans les organismes, ils témoignent également d'une dure réalité qu'il faudra d'une façon ou d'une autre rendre visible. Le sous-financement perdure et place la santé organisationnelle des organismes en péril, les obligeant à faire des choix pour maintenir une saine gestion de leurs ressources humaines et financières. Ces choix auront sans contredits un impact sur le réseau de la santé et des services sociaux et sur les rapports que les organismes entretiennent avec lui. Le ROCL accompagnera les organismes dans la poursuite de leurs réflexions en ce sens.

LES FAITS

Peu importe par quel bout on regarde la situation des organismes communautaires des Laurentides, le constat de sous-financement est toujours présent :

Manque à gagner selon les seuils minimaux du Cadre de 1998	880 000 \$ <i>(tout en sachant que ces seuils ne sont plus d'actualité)</i>
Manque à gagner reconnu par l'Agence (juin 2006) quant à l'équité interrégionale (les Laurentides occupent le dernier rang <i>per capita</i>)	5.4 M\$
Écart entre les demandes 2006-07 et les montants accordés par l'Agence	4.5 M\$
Écart entre la visée de 5% du budget régional en santé et services sociaux inscrite dans le Cadre de 1998 adopté par l'Agence	12 M\$

Dans un contexte où les médecins spécialistes menacent de ne plus pratiquer d'accouchements, où les hôpitaux ferment des lits, où les listes d'attente dans le réseau sont trop longues, où les cliniques privées affichent complet dès 10h00 le matin !

Comment se vit le sous-financement des organismes communautaires et qui écopent de cette situation ?

LES IMPACTS DU SOUS-FINANCEMENT

Conditions de travail

Travailler dans le communautaire rime avec misère, emplois précaires et mal payés, capacité de rétention restreinte, perte d'expertise donc encadrement et formation du personnel de plus en plus difficile à assumer. Les salariéEs du milieu communautaire travaillent dans des conditions favorisant l'épuisement professionnel, l'essouffement, l'anxiété, le stress et la détresse psychologique. Les conditions de travail ne sont pas attrayantes, les travailleurSEs font considérablement des heures supplémentaires qui ne seront pas reprises et encore moins payées.

Ils et elles ont peu de congés maladie et, lors de ces congés la plupart ne sont pas remplacés. Plusieurs n'ont pas de contrat de travail, ni d'assurances collectives, ni de plans de retraite, ce qui entraîne un roulement de personnel important. C'est dans ces conditions et cette réalité que les travailleurs répondent aux besoins de la population. Fait important, le taux de travailleurs du communautaire possédant un diplôme post-secondaire (76 %) est nettement supérieur à la moyenne québécoise (41% ont un diplôme collégial / 27% population générale – 35% ont un diplôme de premier cycle universitaire / 21% de la population générale).

Des réflexions sont à venir sur la possibilité pour les organismes de réduire les heures de disponibilité afin d'être en mesure d'améliorer les conditions de travail, de faire ce qu'ils peuvent rationnellement en fonction de ce qu'ils ont comme ressources humaines et financières.

Les personnes qui travaillent au sein des organismes ont un **très**, pour ne pas dire **trop** grand cœur et dépassent largement leurs limites financières et humaines. Elles absorbent par leur engagement les difficultés financières des organismes rendant par le fait même **invisible l'impact du sous-financement**.

Recrutement, encadrement et formation des bénévoles

Pour mobiliser il faut être organisé. Nos observations nous démontrent que plus il y a des ressources humaines stables dans un organisme, plus il y a de participation bénévole de la communauté. Être organisé signifie avoir un minimum d'infrastructures et de ressources humaines stables. De plus, le rôle des bénévoles se transforme en même temps que le désengagement de l'État, leur apport prend une tangente de plus en plus spécialisée. On leur demande d'être aussi performants et polyvalents que le personnel salarié. Face à la lourdeur et à la complexité de la tâche, plusieurs bénévoles s'essouffent et décrochent.

Participation aux diverses concertations locales

La volonté de travailler en partenariat se confronte souvent à un choix déchirant ; participer à la concertation et diminuer le travail auprès des personnes rejointes par l'organisme. Durant les deux dernières années, plusieurs organismes ont fait le choix de prioriser leur mission et de bien réfléchir à leurs implications diverses avec le réseau en fonction de leurs moyens réels.

Réduction de l'accessibilité aux services et aux activités

L'augmentation du temps consacré à l'autofinancement provoque deux situations : la réduction du temps consacré à la réponse aux besoins de la population et une surcharge de travail pour les bénévoles et les salariés. Des réflexions sont à venir sur la possibilité pour les organismes de réduire les heures de disponibilité afin de faire une gestion rationnelle des ressources financières limitées.

Déversoir d'un réseau débordé

On assiste à l'heure actuelle à une augmentation significative des références de la part du réseau vers les organismes communautaires, précisons que parmi celles-ci on retrouve de plus en plus de personnes qui présentent des problématiques de plus en plus complexes. Cela a des conséquences sur l'essoufflement professionnel et sur la perte de l'espace accessible directement pour la communauté dans nos organismes. Les organismes risquent de se retrouver dans l'obligation d'utiliser leur droit de réserve afin de refuser des références du réseau. Conséquemment, ils devraient inverser la tendance pour retourner dans le réseau les références qui ont besoin d'un support plus soutenu et plus spécialisé. Dans ce sens, les organismes joueront davantage leur rôle de défense de droits de personnes en réclamant des services de la part du réseau public plutôt qu'en palliant à celui-ci. Le désengagement de l'État à l'égard des services publics exerce des pressions non seulement sur la capacité des organismes à répondre adéquatement aux besoins de la population, mais aussi sur leur mission même, sur leur raison d'être.

CONCLUSION

Ce portrait démontre l'importance d'investir dans le rehaussement du financement à la mission des organismes communautaires de la région, tant pour des raisons éthiques que stratégiques.

Pour notre part, au ROCL, nous travaillerons à soutenir les organismes afin qu'ils développent ou préservent leur santé organisationnelle et la qualité de vie au travail. Nous vous ferons un suivi des réflexions et des gestes concrets que les organismes poseront en ce sens.

LES ATTENTES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTE ET SERVICES SOCIAUX ENVERS L'AGENCE DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

- ▶ Que L'Agence fasse les représentations auprès du Ministère afin que celui-ci rehausse significativement l'enveloppe du financement à la mission pour l'ensemble des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, et ce, indépendamment des priorités ministérielles, puisque les organismes agissent transversalement à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population ;
- ▶ Que l'Agence donne un véritable coup de barre dès le prochain budget (investissement minimum attendu de 880 000 \$) en donnant largement suite à la résolution de février 2006 à l'effet d'investir **un minimum de 10% des argents de développement et d'équité à la mission des organismes communautaires qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de financement de 1998** – D'ailleurs, les organismes communautaires de la région (lors de L'AGA du ROCL de mai 2006) ont adopté une déclaration commune à l'effet que l'Agence, au plus tard, à son 10^e budget (printemps 2007) depuis l'adoption du Cadre de 1998 règle une fois pour toute ses engagements de 1998.